

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2016

Date de la convocation : 30 mai 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

L'an deux mille seize, le trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Maire,

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain (jusque neuf heures et trente minutes), COZ Hélène, HAMON Pascal, LE BOUDEC Christine, LEMOINE Claude, LOURADOUR-DURAND Gisèle, MARTIN Jean-Loup, SAGEAN Laurence.

Etaient Absents ou Excusés : M. ACINA Alain ayant donné pouvoir à M. HAMON Pascal, M. BERTHELOT Vincent ayant donné pouvoir Mme SAGEAN Laurence, Mme DESERT Christelle ayant donné pouvoir à M. LEMOINE Claude, Mme LE BOUCHER Gwénaëlle ayant donné pouvoir à Mme COZ Hélène, Mme RUCET Angélique ayant donné pouvoir à M. MARTIN Jean-Loup, M. BROMBIN Alain ayant donné pouvoir à partir de neuf heures et trente minutes à Mme LOURADOUR-DURAND Gisèle et M. PERRON Christian.

Secrétaire de séance : Mme SAGEAN Laurence.

ORDRE DU JOUR

- 1) Décision Modificative n° 1 budget Commune
- 2) Décision Modificative n° 1 Budget Port
- 3) Dispositif « argent de poche »
- 4) Création d'une régie d'avances (dans le cadre du dispositif « argent de poche »)
- 5) Indemnités du Maire et des adjoints
- 6) Subvention aux associations + FSL (Fonds de Solidarité au Logement)
- 7) Achat livres « Rêve et Rance »
- 8) Moulin du Prat : Chèques vacances
- 9) Ratio d'avancement de grade 2016
- 10) DICRIM (Document d'informations communales sur les risques majeurs)
- 11) Périmètre Dinan Agglomération : Avis du Conseil
- 12) Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- 13) Remboursement Paulette THAMIN (suite achat matériel TAP)
- 14) Propriété GAUTIER : plan de bornage
- 15) Impasse de l'école

DELIBERATION N° 35/2016 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET COMMUNAL 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses imprévues de fonctionnement votées au moment du Budget le 15 avril 2016 représentent plus de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement. Il convient donc d'ajuster la situation :

CREDITS A REDUIRE				CREDITS A OUVRIR		
DF - 022 dépenses imprévues		-6 500		DF - 6218 personnel extérieur		+ 3 000
				DF - 60613 chauffage		+ 1 000
				DF - 6256 Missions		+ 1 000
				DF - 60633 fournitures de voirie		+ 1 500
TOTAL		-6 500		TOTAL		+ 6 500

Ainsi, le montant des dépenses imprévues de fonctionnement est de 53 500 €, celui du chapitre 11 (charges à caractère général) à 269 720,11 € et celui du chapitre 12 (dépenses de personnel) à 373 434,91 €.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36/2016 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE « PORT DE LYVET 2016 »

Monsieur le Maire informe que les amortissements (DF 042 / RI 040) votés lors du budget le 15 avril dernier sont en déséquilibre de 0,01 €. Il convient donc de procéder au virement de crédit.

CREDITS A REDUIRE				CREDITS A OUVRIR		
DF - 042/6811 amortissement		-0,01		DF - 022 dépenses imprévues		+ 0,01
TOTAL		-0,01		TOTAL		+ 0,01

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37/2016 - DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

M. le Maire expose que depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers / missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Modalités :

- Chaque mission a une durée d'½ journée (3h).
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission.
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus.
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité.

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- Missions administratives : tri et classement d'archives, inventaire, ...
- Aide à l'entretien des espaces verts
- Petits travaux de peinture, nettoyage de matériel, ...

Le budget prévisionnel de cette action est de 990 €, soit 66 missions. Il sera créé une régie d'avance afin de permettre le versement de l'indemnisation directement aux jeunes concernés.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38/2016 - CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES

Le Conseil Municipal,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 3 juin 2016 ;

Décide :

ARTICLE 1^{er} - Il est institué une régie d'avances auprès du service Administratif (dispositif argent de poche) de LA VICOMTE / RANCE.

ARTICLE 2 - La régie paie les dépenses liées au dispositif « argent de poche ».

ARTICLE 3 - Les dépenses désignées à l'article 2 sont payées selon le mode de règlement suivant : Après mission faite, dans le cadre du dispositif « argent de poche », le jeune doit passer en mairie récupérer le montant de son indemnité. Le régisseur fournira un reçu au jeune.

ARTICLE 4 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 200 €.

ARTICLE 5 - Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses tous les 15 jours.

ARTICLE 6 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 7 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

ARTICLE 8 - Le Maire et le comptable public assignataire de LA VICOMTE / RANCE sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39/2016 - INDEMNITE DE FONCTION DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES AU 01/01/2016

Conformément à l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, il convient de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi.

La présente délibération annule et remplace celle du 15 avril 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 1^{er} janvier 2016, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués comme suit :

- Maire : 31 % de l'indice 1 015 soit 1 178,46 € brut par mois
- 4 Adjointes : 5,26 % de l'indice 1 015 soit 200 € par mois
- 4 Conseillers délégués : 2,99 % de l'indice 1 015 soit 113,62 € brut par mois

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40/2016 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016

ASSOCIATIONS	Propositions 2016
Football Club RANCE COETQUEN	1 350 €
Comité des Fêtes	0 €
Club Tiphaine	0 €
Amicale Laïque	2 500 €
Croix Rouge	100 €
Secours Populaire	100 €
Secours Catholique	100 €
Mission Locale	1 300 €
Eaux et Rivières	100 €
La Saint Hubert de La Vicomté / Rance	200 €
ABVAL	100 €
Commune de Nemours (à la suite des inondations)	100 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer	100 €
CCAS	200 €
FSL (Fonds de solidarité au logement)	500 € (0,50 * 1 000)
TOTAL	6 750 €

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41/2016 - ACHAT DU LIVRE « RÊVE ET RANCE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter 10 livres « Rêve et Rance » de M. Charles MONTECOT auprès de la maison d'édition « La Griffé du Temps Editions » située à Lanvallay, pour un montant de 300 € TTC.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42/2016 - MOULIN DU PRAT : CHEQUES VACANCES

Le Conseil Municipal décide d'accepter les chèques vacances pour le paiement des prestations du Moulin du Prat, autorise M. le Maire à signer la convention d'agrément entre l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et la Commune de La Vicomté.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43/2016 - DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2016

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et en particulier l'article 49,
Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 avril 2016,

Les termes sont ainsi définis :

Ratios promus / promouvables : pourcentage appliqué au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade à une date donnée par l'assemblée délibérante après avis du CTP.

Décision du Conseil :

<i>Cadre d'emploi</i>	<i>Grade d'avancement</i>	<i>ratio</i>
C	Adjoint technique de 1ère classe	100%

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44/2016 - APPROBATION DU DICRIM (DOCUMENT D'INFORMATIONS COMMUNALES SUR LES RISQUES MAJEURS)

Institué par la loi du 13 août 2004, le DICRIM est un document réalisé dans le but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

A cet effet, M. MARTIN Jean-Loup présente au Conseil Municipal le DICRIM qu'il a établi avec les services de la Préfecture. Ce document obligatoire sera affiché et sera mis en ligne sur le site internet de la Commune.

Le DICRIM est le point de départ de l'établissement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le DICRIM présenté par M. MARTIN,
- De confier le soin à M. MARTIN de prendre toutes les mesures utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le Territoire communal,
- De lancer la procédure du Plan Communal de Sauvegarde.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45/2016 - AVIS SUR LE PERIMETRE DE DINAN AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal dispose à compter du 3 mai 2016 de 75 jours pour donner son avis sur le projet de périmètre de la Communauté d'agglomération issue de la fusion de Dinan Communauté et des Communautés de Communes du pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes de la Communauté de Communes du Pays de Matignon, 3 communes de la Communauté de Communes Rance-Frémur, 3 communes de la Communauté de Communes du Pays de Dugesclin, soit 65 communes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal se prononce favorable au projet de périmètre de « Dinan Agglomération ».

Votes pour : 9

M. LEMOINE, M. MARTIN, Mme COZ, M. HAMON, M. RUCET JL., Mme DESERT par procuration, Mme RUCET A. par procuration, Mme LE BOUCHER par procuration et M. ACINA par procuration.

Votes contre : 3

M. BROMBIN, Mme LE BOUDEC et Mme LOURADOUR-DURAND.

Abstentions : 2

Mme SAGEAN et M. BERTHELOT par procuration.

Discussion :

M. BROMBIN Alain vote contre le projet de périmètre pour les 3 raisons suivantes :

1/ Il s'agit de l'application de la loi NOTRe,

2/ Sur 99 conseillers communautaires : seul un représentera La Vicomté/Rance (les petites communes n'auront plus rien à dire, perte d'indépendance, pas d'égalité de traitement)

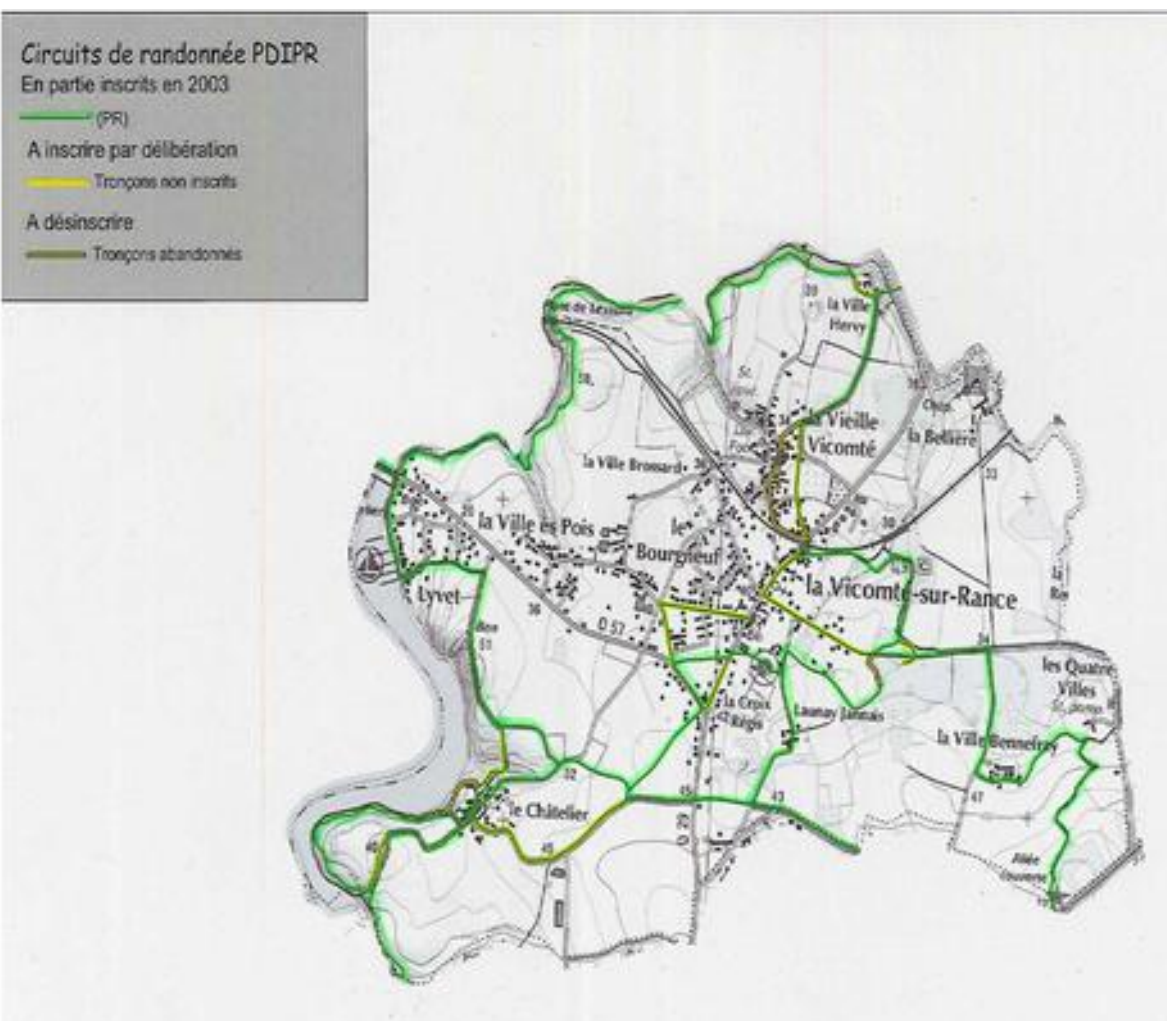
3/ Absence de débat citoyen

DELIBERATION N° 46/2016 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable au PDIPR,
- Accepte l'inscription à ce plan des chemins concernés (voir plan en PJ).
- S'engage :
 - o à ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan,
 - o à l'aménagement des sentiers,
 - o à préserver leur accessibilité,
 - o à en garantir le balisage,
 - o à en garantir l'entretien,
 - o à signer des conventions avec les propriétaires privés, pour autoriser le passage des randonneurs,
 - o à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à toutes opérations foncières,
 - o la promotion,

- l'animation.



- Autorise M. le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions et tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

DELIBERATION N° 47/2016 - REMBOURSEMENT DE FRAIS A PAULETTE THAMIN, ANIMATRICE TAP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser Mme Paulette THAMIN, animatrice TAP qui a acheté de sa poche un CD pour 13,99 € TTC dans le cadre des TAP.

DELIBERATION N° 48/2016 - IMPASSE DE L'ECOLE (NOM DE RUE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer la rue jouxtant l'école « Impasse de l'école ». Les n° seront 1, 2, 3 et 4 de gauche à droite.

PROPRIETE GAUTIER : SUITE AU PLAN DE BORNAGE

M. le Maire souhaite que le Conseil réfléchisse à la possibilité de vendre une partie de la parcelle cadastrée C n° 1533 (après un découpage) au prix d'un terrain à bâtir. (Environ 430 m²).

Séance levée à 22h15.

FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2016

DELIBERATION N° 35/2016 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET COMMUNAL 2016

DELIBERATION N° 36/2016 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE « PORT DE LYVET 2016 »

DELIBERATION N° 37/2016 - DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

DELIBERATION N° 38/2016 - CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES

DELIBERATION N° 39/2016 - INDEMNITE DE FONCTION DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES AU 01/01/2016

DELIBERATION N° 40/2016 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016

DELIBERATION N° 41/2016 - ACHAT DU LIVRE « RÊVE ET RANCE »

DELIBERATION N° 42/2016 - MOULIN DU PRAT : CHEQUES VACANCES

DELIBERATION N° 43/2016 - DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2016

DELIBERATION N° 44/2016 - APPROBATION DU DICRIM (DOCUMENT D'INFORMATIONS COMMUNALES SUR LES RISQUES MAJEURS)

DELIBERATION N° 45/2016 - AVIS SUR LE PERIMETRE DE DINAN AGGLOMERATION

DELIBERATION N° 46/2016 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

DELIBERATION N° 47/2016 - REMBOURSEMENT DE FRAIS A PAULETTE THAMIN, ANIMATRICE TAP

DELIBERATION N° 48/2016 - IMPASSE DE L'ECOLE (NOM DE RUE)

SIGNATURES

RUCET JEAN-LOUIS	
LEMOINE Claude	
HAMON Pascal	
COZ Hélène	
	Pouvoir à Mme SAGEAN Laurence

BERTHELOT Vincent	
ACINA Alain	Pouvoir à M. HAMON Pascal
LE BOUCHER Gwénaëlle	Pouvoir à Mme COZ Hélène
SAGEAN Laurence	
MARTIN Jean-Loup	
BROMBIN Alain	Pouvoir à LOURADOUR-DURAND Gisèle (à partir de 9h30)
LE BOUDEC Christine	
RUCET Angélique	Pouvoir à M. MARTIN Jean-Loup.
DESERT Christelle	Pouvoir à M. LEMOINE Claude.
LOURADOUR-DURAND Gisèle	
PERRON Christian	Excusé.